FDC 90
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT
Un petit plus nature

LA LETTRE DU TERRITOIRE

N° 13

Le Mot du Président

Cette saison déjà bien avancée, malgré un hiver et un printemps rigoureux, malheureusement défavorable à la reproduction du gibier aura apporté quand même joies et satisfactions à nombre d'entre nous. Soyez assurés que les administrateurs, le personnel fédéral et moi-même, malgré les nombreuses contraintes de notre époque, mettent tout en œuvre pour vous permettre de chasser et d'assouvir votre passion sereinement. Malgré notre détermination, rien n'est possible sans votre soutien et l'investissement de chacun d'entre vous dans la gestion de votre association, de vos territoires et dans ce qui prend de plus en plus d'importance à notre époque, l'amélioration de notre image de marque, encore trop souvent caricaturée, voire dénigrée.

C'est dans cet état d'esprit et grâce au volontariat de certaines sociétés, de leurs responsables et de leurs adhérents que l'opération « UN DIMANCHE A LA CHASSE » que nous avons souhaité mettre en œuvre cette année à été une grande réussite dans notre département comme en région ou sur le plan national, ceci malgré une météo exécrable. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans cette journée qui à permis à de nombreux néophytes de découvrir notre loisir et revoir leur vision, ils nous l'ont dit, des chasseurs et de la chasse.

Toujours au chapitre des satisfaction, cette année encore comme la saison dernière, nous avons pu, malgré la crise économique que traverse actuellement notre pays, grâce à votre fidélité et aussi à l'investissement de notre technicien et des formateurs bénévoles au permis de chasser, maintenir notre nombre d'adhérents, ce qui pour nous est vital.

Sur le plan des dégâts, malgré un printemps difficile généré par une météo défavorable, nous pouvons espérer stabiliser l'enveloppe départementale mais ceci reste à confirmer avec notamment les nouveaux barèmes d'indemnisation du maïs pas encore fixés à l'heure actuelle.

Malheureusement, cette année comme les précédentes à vu son lot de soucis ou de contrariété. Dans le courant de cette saison nombre d'entre vous ont connu des difficultés pour exercer et faire valoir leur droit de chasseur. Vous avez su justement sollicité une intervention de notre part auprès de notre tutelle. Je n'ai évidemment pas manqué de faire remonter ces soucis auprès de notre administration, ce qui a parfois généré des réunions et des échanges conflictuels entre les représentants de la DDT et ceux de votre Fédération. Je constate malheureusement et avec regret qu'actuellement les relations avec notre tutelle ne sont pas bonnes, ceci est bien regrettable et il va bien falloir d'une manière ou d'une autre renouer le dialogue. J'estime sur ce point qu'il était de mon devoir de faire remonter le mécontentement de certains de nos adhérents auprès de cette administration, mécontentement généré souvent, il me semble par un manque de considération du monde de la chasse et par une lenteur administrative pénalisante pour nos intérêts. Un exemple de nos relations difficiles, pour le moment je l'espère, est la mise en œuvre de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dont la rédaction de la première version a été contestée par certains services de l'état. Cette première version qui devait être étudiée lors de la CDCFS du mois de novembre a été, à notre grande surprise retirée de l'ordre du jour au dernier moment, ce qui est à mon sens regrettable. Nous sommes donc actuellement en train de travailler à nouveau, sur les remarques émises par Monsieur le Préfet et nous ne manquerons pas de tout mettre en œuvre pour clore le plus rapidement possible ce dossier qui à pris du retard. Nous n'accepterons pas de « vendre notre âme » en vidant de toute sa substance un document qui doit réglementer la chasse dans notre département pour les 6 années à venir. Un autre dossier est actuellement en souffrance, celui de la règlementation de la chasse autour du Malsaucy, cette affaire dure depuis plus d'un an et n'est toujours pas résolue malgré de nombreuses réunions. Comme vous pouvez vous en rendre compte nous sommes actuellement dans une période ou tout en restant ouvert à la discussion, il convient d'être déterminé dans la défense de nos justes droits.

Permettez moi de vous souhaiter une excellente fin de saison de chasse, de bonnes fêtes de fin d'année, et une bonne année 2014 avec surtout une bonne santé à vous et à vos proches.

Daniel KITTLER
Chasseur et fier de l'être

FERMETURE ANNUELLE
DU MERCREDI 24/12/2013 à 12 h 00
AU MERCREDI 01/01/2014 INCLUS

Quelques éléments issus du « Colloque National Lièvre »

Les 15 et 16 mai dernier, s'est déroulé un Colloque National Lièvre d'Europe. A cette occasion, les plus grands spécialistes ont pu présenter les résultats d'études sur des thèmes multiples : démographie, prédation, maladie, agriculture, suivi, gestion…

Concernant la démographie : l'espèce recule globalement au niveau européen. Les principales causes évoquées sont essentiellement liées aux modifications des habitats (exode rural dans certains cas et intensification agricole dans d'autres).
Concertant la biologie : de très nombreux départements français sont concernés depuis quelques années par une très faible proportion de jeunes parmi les individus prélevés à la chasse, essentiellement dans le massif central. Est-ce un problème de fertilité, de fécondité, de mortalités juvéniles..? A ce jour, ce phénomène reste incompris. Sur les territoires d'étude en Champagne Ardenne, une femelle adulte produit en moyenne 13.2 levreaux par an dont 10 à 50 % seulement survivent jusqu'à l'ouverture de la chasse suivante. Au moment de la dispersion, les jeunes lièvres s'éloignent jusqu'à 17 km de leur lieu de naissance dans l'objectif de se fixer sur un nouveau territoire.
Concernant la prédation : différentes expériences montrent une augmentation des populations de Lièvres après une forte baisse de la population de renards. Cependant, les résultats peuvent être très variables. Toujours en Champagne Ardenne, une très forte régulation des populations de renards sur deux territoires de 200 km², a permis un gain de 10 % de jeunes parmi les lièvres prélevés à la chasse. Pour permettre une augmentation significative des populations de gibiers, la régulation doit être effectuées chaque année, sur l'ensemble du cortège de prédateurs et à grande échelle (un jeune renard peut se fixer à 30 voire 40 kms de son lieu de naissance).
Concernant les autres causes de fluctuation : ont peut noter :

- L'évolution des habitats
- Le machinisme agricole. Pour exemple, 15 à 17 % des lièvres présents sur les parcelles de fauche sont détruits
- Les maladies. Les études montrent la nécessité de ne pas chasser après le passage d'une épidémie.
- La chasse lorsqu'elle est démesurée.

NOUVELLE REGLEMENTATION ARMES

Les armes de chasse sont dorénavant classées en catégories C ou D1.

Les démarches de déclaration et d'enregistrement : Pour les chasseurs n'ayant pas ou plus en leur possession le récépissé de déclaration ou d'enregistrement, un délai de 6 mois à compter du 6 septembre 2013 leur est donné pour effectuer les démarches en Préfecture.
Nous vous rappelons que les armes soumises à enregistrement (arme à 1 coup par canon lisse) et que vous avez acquise avant le 1er décembre 2011 n'ont pas à faire l'objet d'une démarche d'enregistrement. Seules les armes de cette catégorie, acquises après le 01/12/2011 doivent être enregistrées à l'aide de CERFA disponibles sur le site www.interieur.gouv.fr

Le transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule : La nouvelle règlementation prévoit que celles-ci doivent être « transportées de manière à ne pas être immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité ». Cette notion nécessitait une clarification. En accord avec le Ministère de l'Intérieur, il a été convenu que l'article 5 de l'arrêté du 1er aout 1986 correspondait aux objectifs de la règlementation sur les armes. Le recours à un « dispositif technique » trouve sa traduction dans l'obligation de placer l'arme sous étui. ***« L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une « chaussette »*. Quel qu'il soit, il doit être fermé, mais l'utilisation d'une clef ou d'un cadenas n'est pas exigée. A défaut d'être placée sous étui, l'arme doit être démontée.** Bien évidement, et dans tous les cas l'arme doit être déchargée. »
Nous vous rappelons que l'article 5 de l'arrêté du 1er aout 1986 porte sur le transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule et cela, quelles que soient les circonstances. Autrement dit, cette règle s'applique, pour le chasseur qui transporte son arme depuis son domicile jusqu'au lieu de chasse, ou lorsqu'au cours de l'action de chasse il se déplace avec son véhicule ou à bord d'une remorque, par exemple.

La cabane de chasse : Les règles relatives à la conservation à domicile des armes de chasse, en raison du caractère très provisoire du stockage des armes lors du déjeuner ou de la pause à la cabane de chasse, ne s'appliquent pas. Continue de s'appliquer cependant, le principe général qui consiste à ne pas permettre une utilisation immédiate de l'arme.
Dans cette situation, les règles prévalant en matière de transport à bord d'un véhicule, seront conseillées : arme sous étui fermé (pas d'obligation de fermer à clef) ou arme démontée, ou si le chasseur le souhaite, utilisation d'un verrou de pontet. L'une ou l'autre de ces formules est utilisable. Il n'y a aucune obligation d'armoire forte, d'enchainement au râtelier, mais le respect de ces consignes pour ne pas permettre une utilisation immédiate de l'arme.
La cabane de chasse de la pause déjeuner, ne doit pas être confondue avec la hutte de chasse ou la palombière, qui sont des lieux dans lesquels le chasseur se trouve en action de chasse avec une arme immédiatement accessible. Pour autant, les règles de sécurité ne doivent pas être perdues de vue.

Le stockage de l'arme de chasse à domicile : Au domicile, les armes doivent être déchargées et conservées afin d'éviter l'usage de ces armes par des tiers. Les chasseurs doivent les conserver soit :
− dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptées
− par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable par exemple longuesse ou culasse conservées à part
− tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (enchainement sur des râteliers, passage d'un câble dans les pontets, verrou de pontet)
Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.
Aucune obligation particulière ne concerne le transport des munitions.

Choke amovible : le choke n'étant pas un élément essentiel de l'arme, il ne participe pas à sa classification.

Les autorisations viagères modèle 13 : Le Ministre de l'Intérieur confirme la reconnaissance viagère délivrées suite au changement de catégorie de certaines armes. Ces autorisations permettent, dans les limites fixées par le Code de l'Environnement, d'utiliser ces armes à la chasse. Outre le fusil à canon lisse ou la 22 LR, sont également concernées les carabines semi-automatiques (exemple : Remington modèle 700 calibre 280 REM) qui disposent d'un chargeur amovible. A domicile, ces armes doivent être stockées dans des coffres-forts.

Synthèse sangliers déclarés au 24/11/2013

UGC	Nb sangliers
1	34
2	32
3	18
4	10
5	37
6	65
7	14
8	4
9	6
10	37
11	29
TOTAL	**286**

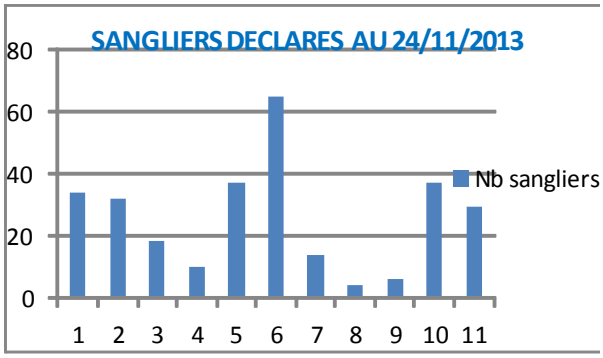

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

SAGA NUTRITION
FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX

CROQUETTES D'ORIGINE FRANÇAISE

Croquettes pour le chien de chasse :
► CHASSE ENTRETIEN 24/10
► CHASSE ACTIVITE 27/13
► CHASSE ENERGIE+ 30/14
► A.F.A.Q. 28/14

PRIX DIRECT FABRICANT

Exemple de prix par camion complet :
(quantité : 1152 sacs). Livraison dans le département 90

CHASSE ENTRETIEN 24/10 : 13,70 € TTC livré (*)
CHASSE ACTIVITE 27/13 : 14,50 € TTC livré (*)
CHASSE ENERGIE+ 30/14 : 15,30 € TTC livré (*)

(*) Prix assurés pour toute commande passée avant le 15/03/2014

Nous pouvons livrer de 3 sacs à 1152 sacs.
Consultez-nous pour les conditions.

ZA de Lagat - 63120 COURPIERE • Tél : 04.73.53.25.00
Pour plus d'informations : www.saga-nutrition.com

Dimanche 20 octobre, 66 sociétés de chasse ont accueilli pas moins de 560 invités non-chasseurs en région Franche-Comté. Cela représente le plus grand dispositif engagé à l'échelle nationale ! En moyenne, 8 participants ont été accueillis sur chacun des territoires pour partager une matinée de chasse sans tabous, ainsi qu'un repas préparé spécialement à leur intention dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Chatenois préparation du repas

Doubs : 42 territoires et 433 invités

Jura : 17 territoires et 89 invités

Territoire de Belfort : 8 territoires et 38 invités

La lecture des premières enquêtes de satisfaction présage des résultats extrêmement positifs. Les paramètres météorologiques, malheureusement défavorables, n'ont pas refroidit les participants, ni engendré d'opinions négatives sur cette démarche d'ouverture montée de main de maître par nos nemrods !

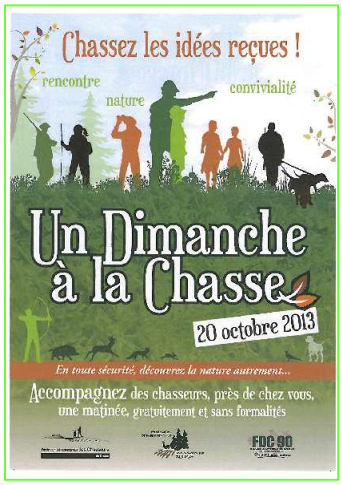

Pas moins de sept modes de chasse étaient proposés afin de faire découvrir la diversité des pratiques cynégétiques régionales. 90% des invitations potentielles ont été honorées…

Sur le territoire national, même constat ! Pas un incident, pas un manquement à l'appel! 23 fédérations représentants 30 départements ont envoyé un message extrêmement fort d'ouverture, de modernisme et d'intelligence!

La presse ne s'y est pas trompée et les retombées sont très franchement au-delà de ce que nous pouvions espérer : le Figaro, le Parisien, aujourd'hui en France, RMC, RTL, France Bleue, France 3, TF1, la totalité des quotidiens régionaux des départements concernés, la quasi totalité de la presse hebdomadaire régionale, les radios locales, les sites web des associations spécialisées, les réseaux sociaux, ont couvert l'événement avec enthousiasme et sans une seule critique ou réserve!

Jamais la chasse n'avait envahie les medias avec un tel message de sympathie et de transparence pendant quelques jours. Il n'est que d'écouter les interviews des "invités" pour voir à quel point pour eux l'image de la chasse a changé et combien ils reconnaissent avoir été bernés par les "clichés et autres idées reçues".

Réchésy, au départ

Au vu de ces premiers résultats, l'opération **« Un dimanche à la Chasse »** apparait toujours comme le dispositif le plus efficace pour « tordre le cou » aux préjugés. Il est donc très judicieux d'inscrire durablement cette manifestation dans notre politique de changement d'image au niveau national.

Vézelois, la sécurité avant tout

Nous tenons à remercier particulièrement pour leur investissement les ACCA d'Auxelles-Bas, Bethonvilliers, Chatenois Les Forges, Courcelles/Réchesy, Essert, Montbouton, Petit-Croix, Vézelois, ainsi que la société de chasse militaire.

Messe de Saint HUBERT 2013 à Saint DIZIER L'EVEQUE

Il est des habitudes bien agréables à prendre.
Celle prise par la fédération d'organiser chaque année une messe en l'honneur de notre Saint patron en est une. Et bien que cette habitude ne soit pas ancienne, à en juger par le nombre de chasseurs et non chasseurs présents, cette année, l'événement était attendu.

C'est Saint Dizier (l'Evêque) qui recevait cette année Saint Hubert.
L'édifice religieux se prêtant parfaitement à la cérémonie, la prestation des sonneurs des Echos du Rosemont a été superbe.
Monsieur le curé officiant à l'occasion et bien qu'il ne fut pas «chaud» au départ, demandait même un supplément.
Bref, tout le monde était ravi d'être présent.
Les amis de la vigne de Saint Dizier avaient mis à disposition et monté un chapiteau sous lequel notre FDC offrait le verre de l'amitié, tandis que sonnaient encore quelques fanfares et chants à capella pour prolonger un peu un moment trop rare.

Devant un tel succès, le rendez-vous ne pouvait qu'être pris pour l'année prochaine...idéalement dans le nord du département, et toujours avec les excellents sonneurs des Echos du Rosemont.
A suivre...

NATURA

pêche chasse équitation airsoft

3 magasins dans votre région

CC des Cloyes	13b rte de Montbéliard	3 rue Raoul Follereau
70200 LURE	90400 ANDELNANS	25400 AUDINCOURT
03 84 62 94 80	03 84 90 03 91	03 81 37 43 52

L'APATB (Association des Piégeurs Agréés du Territoire de Belfort)
Vous propose une conférence le samedi 15/02/2014 dès 8 h 30 salle Jeanne d'Arc à Danjoutin sur les thèmes suivants :

« Le loup et le Raton Laveur »

Inscriptions auprès de Patrick Furrer au 06.19.10.56.71 avant le 07/02/2014. Pour ceux qui souhaitent déjeuner sur place (tarif 6 € adhérents 10 € non adhérents).

Assemblée Générale 2014

Samedi 26 avril 2014

CCSRB Belfort

Opération «Pierre de Sel »

Samedi 1er mars 2014

Moulin Thuriot Bethonvilliers

Formation Hygiène de la Venaison

Samedi 5 avril 2014

FDC 90 Belfort

REFORME DE L EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

A compter du 1er janvier 2014, les nouvelles modalités de l'examen du permis de chasser entrent en vigueur. Elles entrainent un certain nombre de changements, auxquels les candidats, les Fédérations et l'ONCFS vont devoir s'adapter.

Ce qui change au 1er janvier 2014 pour l'épreuve de l'examen

Une seule convocation pour une épreuve qui se déroule en une seule séance composée en premier lieu des exercices pratiques, puis, en cas de réussite, des questions théoriques.

Un barème de notation sur 31 points, le candidats devant obtenir la note minimale de 25 points, en ayant correctement répondu à la question éliminatoire de la partie théorique et sans avoir eu de comportement éliminatoire aux exercices pratiques

La séance des questions théoriques :

Le logiciel dont dispose l'inspecteur sélectionne, parmi le stock de 414 questions, posées de manière aléatoire, 10 questions réparties dans les quatre thématiques de l'examen :
- Connaissance de la faune sauvage
- Connaissance de la chasse
- Règlementation nature et chasse
- Emploi des armes et sécurité

A ce jour nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les nouveaux Cerfa d'inscription ainsi que les dates d'examen. Nous contacter après le 15/01/2014.

Les questions éliminatoires appartiennent exclusivement à la série relative à l'emploi des armes et à la sécurité.

L'examen est noté à raison d'un point par question, une faute sur une question éliminatoire invalidant l'ensemble de l'épreuve. Le candidat doit se réinscrire.

Formation Piégeur Agréé

Samedi 14 et dimanche 15 juin 2014

FDC 90 Belfort

FORMATION 2014

L'ADCGG90 organise sa formation « Brevet Grand Gibier ».

Pour tous renseignements et inscriptions n'hésitez pas à joindre Gérard Gressot 5 allée Jean Mermoz 90300 ELOIE au 06.88.77.89.80

Gressot.gerard@wanadoo.fr

COMPTAGES NOCTURNES

Comme les années précédentes nous avons besoin de bénévoles pour les comptages nocturnes des **3, 4 et 5 mars 2014.**
Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs dates, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Fédération.